

## Eoliennes et chauves souris

### La position des partisans de l'éolien fédérés par Planète Eolienne

Lu sur le site internet de planète éolienne

« Alors qu'une étude canadienne a révélé récemment comment les éoliennes pouvaient être la cause de mortalité chez les chauves-souris, les partisans de l'éolien fédérés par Planète Eolienne répondent et démontrent que la cohabitation est possible.

Ils rappellent ainsi que les chauve-souris n'aiment pas le vent et que les chocs ont lieu le plus souvent **lorsque le vent souffle à moins de 20km/h, c'est-à-dire lorsque les éoliennes tournent au ralenti**. Planète éolienne conseille alors d'équiper les parcs éoliens de **systèmes empêchant les éoliennes de démarrer par faibles vitesses de vent** durant les périodes d'activités des chauves-souris, autrement dit en été, la nuit. Les chauves-souris sont en effet des animaux nocturnes qui hibernent en hiver.

Par ailleurs, ce sont des animaux insectivores qui se déplacent le long des corridors naturels pour se nourrir : bois, rivières. Or, la législation prévoit déjà d'installer des éoliennes à plus de 100 mètres de la lisière des bois. La réglementation demande également la réalisation d'étude préalable sur les chauves souris avant l'installation de parcs éoliens. Ainsi, le budget étude des chauves-souris par la profession éolienne est deux fois plus important que le budget études du gouvernement français sur la question, se défend Planète Eolienne. »

### Quelques remarques de Vigieole

Nous rappelons simplement aux habitants de Reignac que le potentiel éolien jugé acceptable dans le rapport présentant la ZDE et approuvé par la préfecture est estimé entre 4,5 et 6,1 m/s 20 km heure, c'est 5 mètres seconde ! **Donc, si on écoute « planète éolienne » on ne fait pas tourner les futures éoliennes de Reignac les nuits d'été, pour protéger nos chauves souris** (nous en avons chez nous). C'est sur que dans ce cas de figure il ne faut vraiment pas viser le productivisme ! Et plus de 100 m de la lisière des bois, ça réduit encore le champ d'installation sur la ZDE de Reignac. Ils vont peut être raser ce qui reste de zones boisées pour pouvoir planter leurs machins... Encore un exemple de l'incohérence et de l'impréparation du projet.